

Collège JOLIMONT

4 Chemin Cassaing
31500 TOULOUSE
Tél. 05 61 61 65 00
Fax 05 61 61 65 29



N°12539*09



Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2019-2020

Cadre réservé à l'administration

INE : N°Etab : **0311264F**

Date de dépôt du dossier dans l'établissement :

Important : merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et de ne rien inscrire dans les cases grises

1 – Renseignements concernant les membres de la famille

L'enfant pour lequel vous demandez la bourse

Son nom : _____

Ses prénoms : _____

Fille ☐ Garçon ☐

Sa date de naissance :

Vous-même

Vous êtes : le père ☐ OU la mère ☐ OU le représentant de l'enfant ☐

Votre nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom : _____

Votre adresse : _____

Code postal : Commune : _____

N° de tel : Courriel : _____ @ _____

Situation de famille : marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ en concubinage ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve) ☐ célibataire ☐

Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire de Pacs

Est-il : le père ☐ ou la mère ☐ de l'enfant

Son nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom : _____

Son adresse si elle est différente de la vôtre : _____

Code postal : Commune : _____

2 – Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père ☐ ou la mère ☐ ou la (la) représentant(e) de l'enfant ☐
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de l'établissement ou du service académique dans lequel la demande est envoyée.

Cadre réservé à l'administration

Classe fréquentée par l'élève : _____

Pièces communiquées :

Avis d'impôt sur le revenu

Relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN)

Procuration (uniquement pour les élèves scolarisés dans un établissement privé)

oui ☐ non ☐
oui ☐ non ☐
oui ☐ non ☐

Montant de la bourse

Décision du chef d'établissement (pour les établissements publics) _____ euros

Proposition du chef d'établissement (pour les établissements privés) _____ euros



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Nous sommes là pour vous aider



N°51891#05

Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2019-2020

Articles R.531-1 à D.531-12 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : appréciées selon le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017 du ménage du demandeur.
- 2) les enfants à charge : c'est le nombre total d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne dépasser	15 189	18 693	22 198	25 703	29 209	32 714	36 218	39 723

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-college vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

►► Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Pour les collèges publics, la demande de bourse s'effectue en ligne avec votre compte Education nationale jusqu'au 17 octobre 2019. Renseignez-vous auprès du collège.

Pour les collèges privés, vous pouvez obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/aides-financieres-college.

Vous remplirez ce document et y joindrez :

- votre avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017,
- un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN),

- une procuration, si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, qui autorise le représentant légal de l'établissement à percevoir pour vous la bourse attribuée à votre enfant. Cette procuration est disponible au secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Date limite nationale : 17 octobre 2019

Pour les élèves inscrits au CNED :

Si votre enfant est inscrit au Centre national d'enseignement à distance, vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, en adressant votre dossier, accompagné des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2019 :

- au centre du CNED, Institut de Rouen, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général de collège
CNED Institut de Rouen, BP 288, 76137 Mont-Saint-Aignan cedex. Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure - tél : 02.32.29.64.00
- au centre du CNED, Institut de Toulouse, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) CNED Institut de Toulouse, 3 allée Antonio Machado 31051 TOULOUSE Cedex 9 - Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ariège - tél : 05.61.02.05.01

POUR EN SAVOIR PLUS

- Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant
ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-college et utiliser le simulateur de bourse en ligne

CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2019-2020

La date limite nationale de demande de bourse de collège est fixée au 17 octobre 2019, pour tous les élèves scolarisés dans les établissements publics ou privés.

Les demandes formulées en ligne doivent être effectuées du jour de la rentrée scolaire jusqu'au 17 octobre 2019 avant 24h (minuit).

Les demandes en version papier doivent être déposées ou parvenir à l'établissement au plus tard le 17 octobre 2019.

Pour les élèves scolarisés au CNED, la date limite de dépôt des demandes de bourse nationale de collège est fixée au 31 octobre 2019.

BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2019-2020

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017		
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	15 189	8 210	2 897
2	18 693	10 105	3 565
3	22 198	12 000	4 234
4	25 703	13 895	4 902
5	29 209	15 790	5 571
6	32 714	17 684	6 240
7	36 218	19 580	6 908
8 ou plus	39 723	21 474	7 577
Montant annuel de la bourse	105 €	291 €	456 €

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CAMPAGNE DE BOURSES DE COLLEGE 2019-2020

Liste des pièces à fournir

Chaque dossier de bourse doit comprendre :

- L'imprimé de demande de bourse
- L'avis d'impôt 2018 sur les revenus de l'année 2017

Rectorat de l'académie
de Toulouse

Pièces complémentaires à fournir, selon votre situation

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 de votre concubin (e)
En cas de changement dans votre situation entrainant une diminution de ressources en 2018.	Votre avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, dès sa réception. Tout justificatif de la modification substantielle de votre situation entrainant une diminution de ressources en 2018 et attestation de la CAF.
En cas de changement récent de votre situation familiale, exclusivement décès de l'un des parents ou divorce ou séparation : les seuls revenus du demandeur seront pris en compte.	Justificatif de modification de situation familiale - attestation de paiement de la CAF.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2017	L'attestation de paiement la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF

Dossier suivi par :

Chrystel ANDRIEUX
Chef de Division

DSDEN de l'Ariège
Gestion bourses : 09 31 65
Tél : 05 67 76 52 09
Mail : ia09dve@ac-toulouse.fr

7 rue du Lieutenant Paul Delpech
BP 40077
09 008 Foix Cedex

Isabelle ROGER
Chef de Division

DSDEN du Lot
Gestion bourses : 46 81 82 32 12
Tél : 05 67 76 55 11
Mail : vse46@ac-toulouse.fr

Cité Chapou
1 Place Jean Jacques Chapou
CS 40286
BP 286
46000 Cahors

**TOUT DOSSIER TRANSMIS APRES LA DATE OFFICIELLE DE FIN DE
CAMPAGNE (17-10-2019) SERA REJETE**